



snalc-paris.fr

édito

Sommaire

- Editorial
- Notre liberté pédagogique
- Les congrès du SNALC
- Accidents de service - Nouvelle procédure
- Élections professionnelles 2026

Directeur de publication

Arnaud FABRE
paris-2d-prepa@snalc.fr
4 rue de Trévise - PARIS 9^{ème}

Président académique

Krisna MITHALAL

Être mal payé n'est pas une fatalité



Le SNALC a depuis longtemps été lanceur d'alerte sur la question de l'attractivité de nos métiers. Au début regardée par les uns et les autres avec une certaine condescendance mâtinée de « plus beau métier du monde » et de « toujours en vacances », notre organisation est désormais prise au sérieux. Le travail de fond que nous menons a eu des répercussions réelles dans l'opinion publique et les médias, notamment.

Pour autant, tout ou presque reste à faire. Car cette question d'attractivité des métiers est bien vite reléguée au second plan dès qu'il s'agit de nous assigner une mission supplémentaire, de lancer un grand débat de société sur l'École ou de changer pour la 47^e fois nos programmes.

À tout cela s'ajoute un discours de plus en plus répandu : celui de la concession-oubli. « Oui, les professeurs sont mal payés, mais n'y a-t-il pas aussi... » : et voilà comment mettre la question de la rémunération sous le tapis, pour parler de tout autre sujet, souvent important, mais toujours incomplet. Il y a dans ce procédé une forme d'impuissance blasée qui s'exprime. On reconnaît que ça ne va pas, mais bon, qu'est-ce qu'on peut bien y faire ?

Le SNALC l'affirme clairement : **être mal payé n'est pas une fatalité. C'est la conséquence de choix politiques et de choix de société faits sur le long terme.** Quand l'École va mal, on ne peut continuer à la gérer comme si elle allait bien. Quand on est en période de crise, il faut une gestion de crise, et non une énième réforme de la voie pro, une « Révolution copernicienne » des épreuves anticipées de français ou une nouvelle et coûteuse réforme des rythmes scolaires.

C'est pourquoi, au SNALC, la revendication salariale est toujours la revendication prioritaire. Elle n'épuise pas la question de

l'attractivité, mais si elle n'est pas prise en compte, la situation continuera de se dégrader.

Le SNALC revendique ainsi un rattrapage salarial qui nous est dû. Bien entendu, le point d'indice doit à nouveau être indexé sur l'inflation, mais cette mesure seule serait insuffisante pour combler le gouffre qui s'est ouvert entre les personnels de l'Éducation nationale et du supérieur et les autres fonctionnaires. **Il faut revoir les grilles, mais aussi augmenter le régime indemnitaire fixe pour tous les collègues.** C'est ce que la plupart des autres ministères ont fait pendant le gel quasi continu de la valeur du point d'indice, sans se préoccuper de savoir si c'était conforme à telle ou telle doctrine.

Côté Éducation nationale, nous n'avons eu que le fameux PPCR, très inéquitable, et quelques mesures centrées essentiellement sur les débuts de carrière, très désavantageuses pour les collègues de l'académie de Paris, souvent plus âgés. Aujourd'hui, la situation budgétaire de la France — dont les personnels ne sont pas responsables — n'est pas une excuse. Nous ne pouvons ni nous éparpiller, ni nous diviser, ni accepter que **la seule façon pour un collègue d'avoir une rémunération qui suive l'inflation soit ... d'être à la retraite.**

Le SNALC connaît le coût de la vie à Paris, qui n'est pas pris en compte dans nos salaires actuels. Il continuera de porter la revendication salariale, car il est du devoir d'un syndicat représentatif de veiller aux conditions matérielles des personnels. Il ne se laissera jamais endormir par les beaux discours ou prendre au piège des diversions. Le rattrapage salarial est votre priorité : c'est donc aussi la nôtre.

Jean-Rémi GIRARD

Président national du SNALC

Notre liberté pédagogique



Les errances du ministère sur l'orthographe ont bien montré qu'il serait judicieux de faire confiance aux professeurs. Ce qui fait notre enseignement, c'est le professeur que nous sommes.

Le SNALC dénonce les tentatives de déstabilisation que subissent nos collègues quand ils sont des professeurs différents. Si vous êtes une once trop traditionnel dans votre enseignement, vous devenez une cible. **L'inspecteur qui vous tressait des lauriers en 2021, revient vous voir en service commandé pour établir que vous êtes en 2026 le pire des professeurs.** Ainsi, il n'est pas rare qu'une visite se transforme en réquisitoire contre votre pédagogie : vous ne différenciez pas assez dans une classe à 35, voire vous avez le malheur de suivre les recommandations d'un précédent inspecteur : *"Il y en a quand même 2 sur 29 qui n'ont pas participé"* ; *"Vous faites partie des professeurs qu'on n'oublie pas, mais ça ne prouve pas la qualité de vos cours..."*

Le contenu de notre cours est défini légalement par les programmes officiels mais c'est grâce à notre liberté pédagogique qu'il est mis en œuvre et qu'il se réalise. Rappelons qu'un inspecteur a pour fonction de contrôler le respect des instructions officielles, et de

nous guider. Cela ne signifie pas qu'il puisse remettre en cause notre personne. Des conseils personnalisés ne peuvent pas glisser vers une séance d'humiliation où vous devenez un paratonnerre. **Prendre la foudre au sujet de débats théoriques, très éloignés de la réalité de nos élèves, est inacceptable.** Certains en sortent en piteux état.

N'acceptez pas, tout en restant prudent. **Affirmez-vous en rappelant votre expertise de terrain qui vaut 100 fois celle d'un chercheur en sciences de l'éducation.** L'autorité d'un enseignant se fonde sur une maîtrise solide d'un savoir précis. Nous sommes les dépositaires de connaissances à transmettre. Ce qui fonctionne avec vos élèves, ce qui les fait progresser et vos choix pédagogiques vous définiront comme un professeur investi et exigeant.

Le SNALC soutiendra toujours ses membres, surtout quand ils sont injustement mis en cause. Face aux injonctions, aux violences et aux difficultés du métier, face aux attaques contre notre liberté pédagogique, le SNALC vous conseillera et vous accompagnera. Ne restez pas seuls, ne vous laissez pas faire : contactez-nous.

Arnaud FABRE

Responsable académique

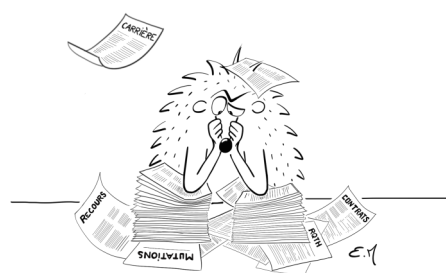
CALENDRIER scolaire 2026 / 2027 - PARIS

Vacances de la Toussaint	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026
Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
Vacances d'hiver	Du samedi 6 février au lundi 22 février 2027
Vacances de printemps	Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027
Vacances d'été	Samedi 3 juillet 2027

Jours fériés à date mobile : **Lundi de Pâques** : 29 mars 2027
Jeudi de l'Ascension : 6 mai 2027
 Pas de classe vendredi **7 mai 2027**
Lundi de Pentecôte : 17 mai 2027

MOIS DE LA PAVE	Date de VIREMENT
SEPTEMBRE	lundi 28
OCTOBRE	mercredi 28
NOVEMBRE	jeudi 26
DÉCEMBRE	mardi 22
JANVIER	mercredi 27
FÉVRIER	mercredi 24
MARS	lundi 29
AVRIL	mercredi 28
MAI	jeudi 27
JUIN	lundi 28

Un problème ? Une question ?



CONTACTEZ - NOUS !

➤ AGRÉGÉS, CERTIFIÉS, CHAIRES SUP

paris-2d-prepa@snalc.fr

- **Arnaud FABRE** (agrégés)
Tél : 06 63 52 83 73
- **Kathy TUROCHE**
(Commissaire paritaire + certifiés)
Tél : 06 62 16 74 03
- **Nicolas GLIERE**
(Enseignement privé)
Tél : 06 63 18 46 96

➤ Tous les autres CORPS

paris@snalc.fr

- **Krisna MITHALAL**
Président du SNALC PARIS
tél : 06 13 12 09 71

Les congrès du SNALC Paris



Jeudi 26 novembre

9h30 - 16h

Hôtel NH (Gare de l'Est)

Paris 10^e



OSEZ ECRIRE !

De la contrainte, naît la créativité

Quand les lacunes en français conduisent nos élèves à une perte de confiance en eux et en leur capacité à s'exprimer, l'écriture créative permet de développer l'imagination, l'argumentation et le cheminement de la pensée. Étroitement liée à la lecture, elle favorise l'appropriation des règles de la langue et permet une remédiation en rédaction et en orthographe.

Éveillez le goût de l'écrit grâce à des exercices originaux et créatifs

Au cours de cette journée vous participerez à des ateliers de difficultés croissantes et découvrirez les bénéfices de cette pratique pour vos élèves. Les outils de l'écriture créative sont **transposables à l'apprentissage des langues étrangères et à quasiment toutes les disciplines.**

Cette formation à destination des professeurs du secondaire, est animée par Valérie Blondel, professeur et co-auteur du livre « *Osez Ecrire, 20 parcours pour libérer votre créativité* ».



Accidents de service

Nouvelle procédure de déclaration



Depuis le 1er juin 2026, **les modalités de déclaration des accidents de service ont évolué** pour les personnels de l'académie de Paris. Cette réforme s'inscrit dans une démarche de dématérialisation visant à simplifier les échanges entre les agents et l'administration.

Désormais, toute déclaration devra être effectuée exclusivement en ligne via la plateforme Colibris.

Cette nouvelle procédure concerne l'ensemble des personnels disposant d'une adresse académique en ac-paris.fr. Les déclarations transmises par courriel ou par voie postale ne seront plus acceptées.

La déclaration constitue une démarche strictement personnelle. Chaque agent victime d'un accident doit se connecter à son espace Colibris avec ses identifiants académiques et compléter lui-même le formulaire en ligne. Les établissements, services RH ou supérieurs hiérarchiques ne peuvent pas effectuer cette démarche à sa place.

Après consultation médicale, l'agent dispose de quinze jours pour effectuer sa déclaration sur Colibris et déposer les pièces justificatives requises : certificat médical initial, attestation de présence, emploi du temps visé par le supérieur hiérarchique ...

Le portail Colibris permet également d'accéder aux informations réglementaires, de recevoir un accusé de réception et de suivre l'avancement du dossier en ligne.

La déclaration d'un accident de service peut soulever de nombreuses questions. Le **SNALC Paris** est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches : constitution du dossier, dépôt des pièces justificatives, suivi de la procédure sur Colibris ou contestation d'une décision. En cas d'accident de service ou de trajet, pensez à contacter rapidement le **SNALC Paris** afin d'être accompagné dans la défense de vos droits.

Claire LE FOUEST
Responsable académique

À venir

➡ **4 février 2027**

l'IA dans notre métier

➡ **Avril 2027**

**Enseigner les
langues anciennes**



Le Concile des dieux, fresque 1515, Villa Farnesina, Raphaël

*Inscriptions ouvertes sur le site du
SNALC Paris environ deux mois avant
la date des événements.*

snalc-paris.fr

*Si vous souhaitez vous préinscrire,
écrivez à :*

secretariat-estelle@snalc.fr



En forte progression depuis les dernières élections de 2022, le SNALC sera candidat dans la plupart des scrutins.

Nous comptons sur vous !

- ◆ Chaque voix assurera les moyens de vous représenter.
- ◆ Chaque voix rendra le **SNALC** plus fort pour défendre vos intérêts.
- ◆ Chaque voix pèsera dans le combat du **SNALC** pour une meilleure école et un meilleur traitement de ses personnels.

Un vote en 3 étapes :

➔ **Dès le 5 octobre**

Activez votre espace électeur grâce au lien reçu dans votre messagerie professionnelle

➔ **Dès le 10 octobre**

Mise à disposition, sur le compte ENSAP, de votre **code de vote**

➔ **Dès le 3 décembre** (et jusqu'au 10/12 17h)

Avec votre **mail professionnel**
+ **mot de passe**
+ **code de vote**

Votez snalc !



Élections professionnelles

du 3 au 10 décembre 2026

MÉMO ÉLECTEUR

Pour accéder à l'espace électeur :

IDENTIFIANT

adresse pro :

MOT DE PASSE électeur

créé en activant l'espace électeur :

Pour voter depuis l'espace électeur :

CODE DE VOTE

récupéré sur l'ENSAP :



Assistance
SNALC élections
<https://t.ly/PFcbR>



- Le **SNALC** est un **syndicat indépendant**, détaché de toute influence politique, religieuse ou idéologique. Depuis sa création, il s'engage en faveur d'un **enseignement de qualité, axé sur la transmission des savoirs** et le respect des disciplines.
- Le **SNALC** défend avec vigueur la **laïcité à l'École** et la **liberté pédagogique** des professeurs.
- Le **SNALC** demande à leur égard une **prime de 1000 € par mois**, seule proposition réaliste pour rattraper les salaires des autres fonctionnaires de catégorie A.
- Le **SNALC** est un **syndicat de propositions**, porteur d'idées pour améliorer vos situations et notre système éducatif. Nous sommes un **syndicat de proximité**, à l'écoute de vos difficultés.
- Le **SNALC** vous accompagne avec ses experts et sa **protection juridique Covea GMF** intégrée à son adhésion.

Vous partagez nos idées et souhaitez nous rejoindre ?

J'adhère

